



ELABORATION D'UN DOCUMENT DE REFERENCE SUR LES LIGNES DIRECTRICES POUR LE DIAGNOSTIC ET LA PRISE EN CHARGE DE LA TUBERCULOSE EXTRA PULMONAIRE

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT OU D'UN GROUPE DE CONSULTANTS NATIONAL ET INTERNATIONAL

Activité 1.5.1 PSN 2021-2023
Activité 209 et 211 du Plan d'Action FM

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :

La tuberculose extra-pulmonaire (TEP) constitue un problème de santé publique au Maroc et représente près de la moitié des cas des malades notifiés (48%). La part de la TEP dans l'ensemble des cas n'a cessé d'augmenter passant de 28% en 1990 à 48% en 2020.

Les localisations ganglionnaires et pleurales sont de loin les plus fréquentes et représentent environ 70% des cas de TEP (Pleurales : 25 %, Ganglionnaires : 38%).

La tuberculose extra pulmonaire (TEP) constitue souvent un défi diagnostique et thérapeutique. Il s'agit d'une infection opportuniste courante chez les personnes vivant avec le VIH / SIDA.

Par ailleurs, il existe peu de données sur le diagnostic et le traitement de la TEP en absence de référentiel international ni de directives nationales standardisées

Aussi, le taux de confirmation est faible (16%) en comparaison avec la tuberculose pulmonaire (92%). Les stratégies diagnostiques utilisées pour la TEP ne sont pas uniformes et le diagnostic est le plus souvent fait de façon probabiliste. Ceci représente un risque élevé de démarrer le traitement anti bacillaire par excès ce qui peut engendrer l'apparition des résistances aux anti bacillaires usuels.

Pour répondre à ces préoccupations, il s'avère nécessaire que les cliniciens, chacun dans son domaine, disposent de directives standardisées pour établir efficacement le diagnostic et le traitement de la TEP. L'objectif étant de fournir des directives sur des pratiques standardisés et fondées sur des données probantes pour diagnostiquer et traiter les cas de TEP à tous les niveaux de prestation des soins.

Par conséquent, un document national de référence, offrant les démarches de diagnostic claires et standardisées, est nécessaire pour un accompagnement fiable et actualisé permettant aux cliniciens de mieux appréhender le diagnostic et le traitement de la TEP selon des algorithmes standards adaptés aux formes pleurale et ganglionnaire.

A cet effet, la Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies (DELM) avec l'appui du Fonds Mondial de lutte contre le sida la tuberculose et le paludisme, procède au recrutement d'un groupe d'experts national et international pour l'élaboration d'un document de référence standardisant les lignes directrices de diagnostic et de traitement de la TEP au niveau des structures de soins au Maroc.

II. OBJECTIFS :

1. Objectif général :

Assurer la disponibilité de lignes directrices nationales standardisées en matière de diagnostic et de traitement de la tuberculose extra pulmonaire dans ses formes pleurale et ganglionnaire, afin d'améliorer les bonnes pratiques des professionnels de santé et éviter les retards de diagnostic et de prise en charge.

2. Objectifs spécifiques de la consultation :

- Dresser un état des lieux sur les pratiques actuellement en cours pour établir le diagnostic et le traitement de la TEP dans ses formes pleurale et ganglionnaire au niveau des structures de soins au Maroc :
 - ✓ Décrire les procédures de diagnostic et de traitement de la Tuberculose pleurale et ganglionnaire ;
 - ✓ Définir qui est responsable du diagnostic et du traitement de la Tuberculose pleurale et ganglionnaire ;
 - ✓ Identifier les défis spécifiques dans le diagnostic et le traitement de la Tuberculose pleurale et ganglionnaire.

- Elaborer un document de référence à l'usage des professionnels de santé aux différents niveaux du système de soins du Maroc. Ce document va inclure les critères standards et les démarches permettant de normaliser le diagnostic et le traitement de la TEP dans ses formes pleurale et ganglionnaire.

III. DESCRIPTION DE LA MISSION

Tout au long de cette mission, les consultants devront travailler de manière étroite avec le comité national technique de lutte antituberculeuse, la DELM (Directeur, Chef de la Division des Maladies Transmissibles et Chef du service des maladies respiratoires) et toute personne ressource pour mener les activités suivantes :

1. Faire une revue documentaire en matière des pratiques de diagnostic et de traitement de la TEP au Maroc et au niveau Mondial (formes pleurale, ganglionnaire) ;
2. Organiser des réunions de travail avec les représentants nationaux du PNLAT, le comité national technique de tuberculose, les sociétés savantes et autres parties impliquées dans la prise en charge de la TEP en vue de discuter les procédures actuellement utilisées pour le diagnostic et le traitement ;
3. Développer un questionnaire d'audit sur les pratiques actuellement en cours pour établir le diagnostic et le traitement de la TEP au Maroc et définir un échantillonnage des sites à auditer ;
4. Animer un atelier de formation des auditeurs ;
5. Mener un audit médical des cas de TEP récemment signalés sur la base d'un échantillon aléatoire (provenant de différentes régions du pays). Des auditeurs vont être chargés d'examiner les données médicales des dossiers des malades pour vérifier les preuves disponibles pour chaque cas échantillonné. Ils vont mener les investigations nécessaires et vérifier si les cas ont été correctement classés comme TB extra pulmonaire compte tenu des preuves disponibles ;
6. Rédiger un rapport sur l'état des lieux des pratiques actuellement utilisées pour établir le diagnostic et le traitement de la TEP dans ses formes pleurale et ganglionnaire ;
7. Présenter les éléments du rapport sur l'état des lieux et des options d'algorithmes de diagnostic de la TEP (émanant des discussions avec les différentes sociétés marocaines des pathologies concernées et de la revue de la littérature) lors d'un ou plusieurs ateliers regroupant les membres du comité national de tuberculose ainsi que les autres parties impliquées dans le diagnostic de la TEP ;
8. Rédiger une proposition d'un document de référence qui standardise les démarches et les algorithmes de diagnostic et de traitement de la TEP ;
9. Présenter les éléments du document de référence lors d'un deuxième atelier regroupant les membres du comité national de lutte anti tuberculeuse ainsi que d'autres parties impliquées dans le diagnostic de la TEP ;
10. Intégrer les remarques et commentaires issues du cet atelier et produire la version finale du document de référence.

IV. LIVRABLES ATTENDUS

1. Une note méthodologique décrivant la démarche à suivre pour mener la consultation ;
2. Un questionnaire qui va être utilisé sur le terrain pour analyser les pratiques actuellement en cours pour établir le diagnostic et le traitement de la TEP au Maroc (formes de TEP : pleurale, ganglionnaire) ;
3. Rapport synthétique sur l'état des lieux de la TEP au Maroc analysant les différents pratiques utilisés par les professionnels de santé pour assurer le diagnostic et le traitement de la TEP au Maroc au niveau des structures de santé (formes de TEP : pleurale, ganglionnaire) ainsi que sur les défis spécifiques dans le diagnostic et le traitement de la TEP ;
4. Version initiale du document de référence qui standardise les lignes directrices pour le diagnostic et le traitement de la tuberculose extra pulmonaire dans ses formes pleurale, ganglionnaire intégrant une proposition des options d'algorithmes de diagnostic et de traitement de ces formes de TEP ;
5. Version finale du document de référence sur les lignes directrices pour le diagnostic et le traitement de la TEP dans ses formes pleurale, ganglionnaire ;
6. Présentation Power Point de cette version finale du document de référence.

V. CALENDRIER DE LA CONSULTATION :

- **Durée de la consultation pour le Consultant International : 25 jours.**
- **Durée de la consultation pour le Consultant National : 20 jours.**

VI. QUALIFICATION DES CONSULTANTS

- **Profil du Consultant International :** Enseignant universitaire en Epidémiologie de santé publique et/ou en méthodologie de recherche ;
- **Profil du Consultant National :** Enseignant chercheur universitaire en maladies infectieuses et/ou en pneumophthisiologie avec expertise dans le domaine de la TEP ;
- Connaissance du Programme National de lutte antituberculeuse avec expertise dans le domaine de la tuberculose Extra pulmonaire ;
- Une bonne connaissance du système de santé Marocain ;
- Très bonnes capacités de synthèse, de rédaction, et de communication.

VII. MODE ET DATE DE PAIEMENT

Le contrat sera établi dans le cadre du programme d'appui du Fonds mondial- Maroc - subvention TB. La rémunération s'entend brute avant déduction de la retenue à la source de 11% par la banque pour les Prestataires étrangers et 30% pour les personnes physiques Prestataires résidents au Maroc.

VIII. PIECES A FOURNIR

Tout(e) candidat(e) intéressé(e) devra envoyer le dossier, au plus tard **le 06 Décembre 2021 à minuit**, à l'adresse suivante : Direction de l'Epidémiologie et de Lutte contre les Maladies, Service des MST Sida, 71, Avenue Ibn Sina, Agdal, Rabat ; ou aux adresses électroniques : pnlat.delim@gmail.com et f.gomri@programmefondsmondial.ma ; en mettant dans l'objet de l'email : **TDR TEP**.

Le dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation ;
- Un CV avec références détaillées des expériences ;
- Une note méthodologique pour la conduite de cette consultation (incluant la compréhension des termes de référence (TDR)) ;
- Une proposition financière.